

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

Heft (16): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 16 (1875).

## DE L'INSTRUCTION DU TIR AU POINT DE VUE DE L'INFANTERIE

Il n'y a pour l'instructeur qu'une manière de s'assurer si le soldat a bien compris les règles du tir, et sait les appliquer avec fruit : c'est le pointage au chevalet.

Cet exercice devrait chaque fois être renouvelé avant de conduire à la cible un détachement qui, pendant un certain temps (une année par exemple), n'a pas fait d'exercices de tir, et ce n'est qu'ainsi que l'on pourra dire avec une certaine assurance que temps, argent, peines et cartouches ne sont pas dépensés plus ou moins inutilement. Malheureusement trop souvent les hommes n'ont qu'une idée vague des règles et principes du tir, et brûlent, les yeux fermés, leurs cartouches dans le vide ; ceux qui assistent aux exercices de tir de nos compagnies, ont pu s'en assurer bien des fois déjà.

Les exercices de pointage peuvent parfaitement se faire dans la cour de la caserne, sans nuire en rien aux autres exercices.

On appellerait au chevalet un homme après l'autre, pendant que le reste du détachement continuerait à manoeuvrer.

Quant à ceux auxquels il serait difficile d'expliquer et d'inculquer les véritables règles du tir, rien n'empêcherait de les consigner en caserne pendant leurs heures libres, et de mettre ce temps à profit pour les rompre au pointage. — Il y a peu d'hommes, qui prennent part, dans le cours de l'année aux exercices volontaires de tir ; aussi ne serait-ce nullement peine perdue, selon moi, que d'expliquer au moins une fois, dans les cours de répétition, les principales règles et les principes du tir, et de s'assurer *au chevalet*, que tous les ont bien comprises. — Le fait qu'environ 40 hommes sur cent ne mettent à peine que 40 % de leurs coups en cible, prouve suffisamment, ce me semble, que cette mesure ne serait pas superflue.

La théorie du tir doit marcher de front avec les exercices de pointage. Il faut expliquer au soldat pourquoi il manque ses coups, en tenant mal son fusil de telle ou telle façon ; et on ne peut le faire qu'en se basant sur les principes fondamentaux de la théorie du tir.

Par suite du peu de durée du temps d'instruction, et surtout des cours de répétition, le soldat pendant tout son temps de service arrive à avoir tout au plus une fois (et cela encore pendant son école de recrue), une véritable théorie du tir. Il en vient ainsi à l'idée que l'espace entre le tireur et le but, et l'espace derrière ce but, n'ont aucune importance au point de vue militaire, et que les lois de la construction du fusil et de la trajectoire peuvent être très-intéressantes, mais que leur connaissance ne lui est nécessaire qu'à titre de recette à appliquer toute faite (qui sait si quelques officiers même ne partagent pas cette opinion !) Ce qui contribue aussi à cette erreur pour le soldat, c'est la manière dont la théorie lui est donnée, car nous n'avons sous ce rapport rien de suffisamment élémentaire (de populaire, si je puis ainsi dire) rien en rapport avec l'idée que nous nous faisons du sujet, en un mot rien d'écrit spécialement dans ce but ; de sorte que l'instruc-